

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 15**
OBJET : **CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -
TRANSFERT DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2019**
Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe :

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant le transfert de compétence à la communauté de communes Erdre et Gesvres à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé de clore ce budget annexe au 31/12/2019 et d'intégrer les résultats d'investissement et de fonctionnement au budget principal 2020, lors de la prochaine décision modificative.

Les résultats consolidés du budget annexe sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	728 386.07 €	1 719 449.55 €	0.00 €	991 063.48 €
Investissement	1 863 528.58 €	1 406 907.22 €	-268 347.24 €	-724 968.60 €
TOTAL du CA	2 591 914.65 €	3 126 356.77 €	-268 347.24 €	266 094.88 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-15-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Ces résultats seront intégrés dans le budget principal ainsi :

-Article 002- Excédent de fonctionnement reporté :	+ 991 063.48€
-Article 001- Déficit d'investissement reporté :	- 724 968.60€

Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Le transfert du résultat global à la CCEG ne pourra se faire qu'après le vote d'une délibération concordante entre la commune et la CCEG.

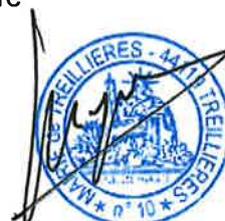
Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** de clôturer le budget annexe assainissement au 31/12/2019.
- **D'AUTORISER** l'intégration des résultats 2019 du budget annexe assainissement dans le budget principal de la ville en 2020.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-15-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020